



Eddie Jacquemart

**Conseiller
municipal délégué**

Education populaire –
Accès aux vacances et loisirs

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**



Présentation du dispositif “Tous en vacances !” – séjours individuels et collectifs – conventions 2023

Chaque année, **environ 4 Français sur 10 sont privés de vacances**, principalement parmi les foyers aux revenus modestes, alors que la contrainte financière constitue le principal motif de non-départ.

Nous traversons également actuellement une période de forte inflation. En effet, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 6 % sur un an et pèse sur les budgets des ménages souvent les plus modestes. **Dans ce contexte, l'inégal accès aux vacances risque d'être accentué encore davantage.**

La Ville accompagne depuis plusieurs années les familles lilloises, lommoises et hellemmoises les plus modestes dans la réalisation de leur projet de vacances, souvent le premier d'ailleurs, au travers du dispositif “Tous en vacances !”. **Ce dispositif permet aux familles de bénéficier d'offres de séjour à des tarifs avantageux.** La Ville participe ainsi à favoriser l'accès aux vacances, un droit au repos et au temps libre reconnu par la loi de 1998 contre les exclusions.

Pour ce faire et jusqu'à ce jour, elle s'appuyait principalement sur le dispositif de l'ANCV “Bourse Solidarité Vacances” (BSV), qui offre sous condition de ressources la possibilité de réserver des séjours de vacances de sept à huit jours à un tarif solidaire, – 70 à – 80%, dans un catalogue riche de plusieurs dizaines de destinations partout en France.

Afin de **renforcer la diversité des offres de séjours proposées** (séjours thématiques, collectifs, courts, à proximité, à l'étranger), la Ville est en recherche permanente de nouveaux partenariats. Cette démarche a conduit les services municipaux, dont je salue ici le travail, à rencontrer plusieurs opérateurs de voyages et acteurs du tourisme social, notamment l'UNAT. Avec plusieurs d'entre eux, les discussions se poursuivent.

Avec *Campings.com* et *Colosolidaire*, objets de la délibération que je vous présente aujourd'hui, nous avons pu régler les détails d'un partenariat servant les objectifs précités. *Campings.com* est le leader européen de la réservation de séjours au camping. À la fois opérateur et distributeur, *Campings.com* référence plus de 3 500 campings partenaires dans une dizaine de pays en Europe. Par le biais du partenariat proposé, *Campings.com* propose aux Lillois, Lommois et Hellemmois les plus modestes de **réserver des hébergements de vacances en camping à tarif réduit.**

Quant à *Colosolidaire*, c'est une association qui a pour objet d'engager toute action visant à développer toute forme de collaboration entre les organisateurs de séjours de vacances, les entreprises privées et les collectivités dans le but de **favoriser l'accès aux colonies de vacances pour les enfants et les adolescents.** L'association *Colosolidaire* s'engage dans le cadre d'un partenariat qu'elle souhaite fixer par voie de convention à faire bénéficier les jeunes lillois, hellemmois et lommois dont le quotient familial ne dépasse pas 1.000 € d'un accès au catalogue de séjours qu'elle propose sans frais de dossier ni frais de réservation. Particulièrement séduit par l'action de l'association *Colosolidaire*, qui recherche des concours financiers auprès des fondations, des entreprises, sur le principe de la Responsabilité sociale des entreprises, je propose de soutenir leur fonctionnement à concurrence de 1.500 €.

Ces deux partenariats consolideraient l'action de la Ville en faveur de l'accès aux vacances pour les Lillois, Hellemmois et Lommois en participant plus largement à la **lutte contre les inégalités économiques et sociales.**





Eddie Jacquemart

**Conseiller
municipal délégué**

Education populaire –
Accès aux vacances et loisirs

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**

Intervention sur le vœu du groupe Lille Verte “ Pour une application du droit au logement et contre le projet de loi Kasbarian-Bergé”

Avant de faire mon intervention sur ce vœu, je vais répondre à quelques points que Madame SPILLEBOUT vient d'énoncer et je rappellerai simplement que cette loi est l'arbre qui cache la forêt, puisqu'en fait, ce gouvernement met en place une loi pour 200 cas de squatteurs mais qui, finalement, va concerner l'ensemble des locataires de ce pays. Je pense qu'il faut, à un moment donné, aussi arrêter la démagogie. [...] même quand on n'a pas payé son loyer, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas payer son loyer mais parce qu'on ne peut pas payer son loyer. **Cette loi est aussi véritablement la victoire du droit de la propriété contre le droit au logement.** C'est ce que je voulais dire avant de faire mon intervention sur ce vœu.

En tout cas, nous l'affirmons haut et fort, **la Majorité municipale est contre cette loi que l'on appelle ‘Kasbarian-Bergé’** et que j'ai coutume d'appeler plutôt la loi “Kasbarian-Bergé-Le Pen” puisqu'il faut rappeler qu'à quelques nuances près, cette loi avait été déposée par la députée LE PEN dans la précédente mandature à l'Assemblée Nationale.

Le groupe Lille en commun, durable et solidaire est opposé sur le fond à cette loi et aux dispositions toxiques qu'elle propose. Je vous rappelle que notre collègue Sylviane DELACROIX a déjà pointé lors du dernier Conseil Municipal dans une intervention au sujet du plan de lutte contre les exclusions porté par notre ami Arnaud DESLANDES les dispositions mortifères de cette loi, qui se situe à l'opposé de la volonté politique de la Ville de Lille en termes de protection des plus fragiles, de solidarité ou encore de droit à un logement digne pour toutes et tous.

Mais encore, mes chers collègues de Lille Verte, si vous qualifiez avant tout cette loi comme “anti-squat”, elle va bien au-delà et va créer des situations qui vont bien plus loin que le problème que vous pointez :

- d'abord, elle va **criminaliser les locataires en situation d'impayé**, elle triple les sanctions encourues;
- elle **accélère les procédures d'expulsion** et réduit drastiquement le rôle du juge lors de la procédure;
- elle redéfinit la notion de domicile en l'élargissant aux **espaces non meublés**, ce qui permet à un propriétaire d'expulser des familles de bâtiments vides qui le resteront –je rappelle aujourd'hui qu'un logement sur dix est vide dans notre pays–;
- pire encore, **cette loi criminalise les associations** qui inciteraient les locataires en impayé à se maintenir dans les lieux.

À mon avis, et c'est dommage, mes chers collègues de Lille Verte, vous ne vous concentrez pas sur l'ensemble de cette loi et cela nous pose un peu de problèmes au niveau de la Majorité pour pouvoir voter ce vœu en l'état. Nous avons quelques ambitions supplémentaires.

Vous n'abordez pas non plus **la construction de logements sociaux** que porte la Majorité municipale et qui permettrait de détendre le marché immobilier lillois en offrant davantage de logements abordables qui faciliteraient le maintien dans les lieux des locataires.

Nous ne voterons pas ce vœu, vous l'avez bien compris, sur le fond, mais plutôt sur la forme. Cependant, **nous vous invitons à pouvoir travailler ensemble** pour, à un prochain Conseil Municipal, rédiger un autre vœu sous une autre forme qui engloberait les problématiques que soulève cette loi et les enjeux en matière de logement.

Les Lilloises et les Lillois attendent de nous plus de responsabilité, surtout quand cela touche à un sujet aussi important que le logement et le mal-logement; montrons-leur que nous pouvons y arriver ensemble !

